

Date de la Convocation
5 décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2022-33 SEANCE DU 9 décembre 2022**

Date de l’Affichage
5 décembre 2022

L’an deux mil vingt-deux, le neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 9
Représentés : 1
Absents : 2

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Grégory THIBAUD, M Philippe BARRAULT **Adjoint**
au Maire,
M. Daniel MATHE, M. Pierre de MONTALEMBERT, Mme Oriane PODEVIN, Mme
Pascale BACQUET, Mme Florence DECHELLE Conseillers Municipaux.

Objet de la délibération

**Délibération sur décision
modificative n° 4**

ABSENTS REPRESENTES

Mme Fabienne COLIN-FAURE représenté par M Thierry SEGURA

**Pour combler aux dépenses de
salaires**

ABSENTS NON REPRESENTES

Mme Marie CORNET-VERNET

SECRETARE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Le Maire,

VU le budget primitif 2022 de la commune de Boissettes,

VU le besoin d’augmenter le chapitre 012 de 800,- € en dépense et le chapitre 65 de 2 500,-€ afin de combler les dépenses de salaires et indemnités de décembre 2022.

DECIDE, à l’unanimité, d’effectuer les décisions modificatives suivantes :

-Section fonctionnement :

Chapitre 012 + 800,-€

-Section fonctionnement :

Chapitre 011– compte 6288 - 800, €

-Section fonctionnement :

Chapitre 65 + 2 500,- €

-Section fonctionnement :

Chapitre 011-compte 6288 - 2 500,- €

Fait à BOISSETTES le 9 décembre 2022

Secrétaire de séance
Pascale BACQUET

Le Maire,
Thierry SEGURA

